

TABLEAU SOMMAIRE DES FONDS ET PROGRAMMES

PROGRAMMES	OBJECTIFS	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSION	AIDE FINANCIÈRE
SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA)	Venir en aide aux personnes désirant créer ou acquérir une nouvelle entreprise ou devenir travailleur autonome	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être prestataire de la sécurité du revenu (PSR) ▪ Être participant de l'assurance-emploi (PAE) ▪ Être sans emploi et sans soutien financier ▪ Être travailleur à statut précaire ▪ Posséder une expérience ou des compétences et une formation en lien avec le projet présenté 	Sous forme de subvention pour un montant minimal de 310 \$ par semaine
JEUNES PROMOTEURS (JP)	Stimuler l'entrepreneuriat auprès des jeunes âgés de 18 à 35 ans et les aider à créer une première ou une deuxième entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être âgé de 18 à 35 ans ▪ Posséder une expérience ou une formation pertinente au projet ▪ S'engager à travailler à temps plein dans l'entreprise ▪ Être situé sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu ▪ Effectuer une mise de fonds ▪ Entraîner la création d'au moins deux emplois dans les deux premières années 	Sous forme d'une contribution non remboursable et varie entre 4000 \$ et 6000 \$ par promoteur
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)	Stimuler l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès au capital de démarrage et d'expansion d'entreprises d'économie traditionnelle ou sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la viabilité et la rentabilité de l'entreprise ▪ Être une entreprise québécoise, dont l'activité principale financée par le FLI est localisée sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu ▪ Posséder des connaissances et des compétences liées au projet ▪ Effectuer une mise de fonds 	Sous forme de prêt avec ou sans garantie, de cautionnement ou d'obligations pour un montant maximal de 50 000 \$ par entreprise
FONDS DE RELANCE DU BAS-RICHELIEU	Consolider et développer les infrastructures industrielles du Bas-Richelieu, soutenir le développement industriel dans les créneaux stratégiques du Bas-Richelieu et favoriser l'expansion et la rétention des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être situé sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu ▪ Être inclus dans l'un des trois volets suivants : <i>Infrastructures industrielles, Initiatives structurantes ou Innovation, recherche et développement, amélioration de la productivité et diversification économique</i> ▪ Effectuer une mise de fonds 	
FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL (FIER) BAS-RICHELIEU	Susciter la participation du secteur privé au capital de risque et favoriser le développement économique des régions.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être en processus de démarrage ou en développement ▪ Être exclus des secteurs suivants : production agricole, immobilier et commerce de détail 	Sous forme d'équité ou de quasi-équité, pour un montant minimal de 50 000 \$ et un maximum de 750 000 \$ par entreprise.
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EN ÉCONOMIE SOCIALE	Stimuler l'émergence de projets viables au sein d'entreprises d'économie sociale et soutenir la création d'emplois durables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être un organisme sans but lucratif ou une coopérative ▪ Poursuivre une finalité sociale ▪ Être situé sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu ▪ Respecter l'autonomie de gestion et le processus de décision démocratique 	Sous forme de subvention de capitalisation et le montant est recommandé par le comité d'économie sociale du CLD
PACTE RURAL	Appuyer des initiatives locales structurantes et réunir les conditions favorables d'animation et de soutien à des projets qui font l'objet d'un consensus à l'intérieur des milieux ruraux de la MRC du Bas-Richelieu	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être une municipalité, un organisme municipal ou la MRC ▪ Être un comité local des municipalités identifiées au Pacte rural ▪ Être un organisme sans but lucratif et incorporé ▪ Être une coopérative de solidarité ou une coopérative de consommateurs ▪ Être un organisme des réseaux de l'éducation, de la santé ou des services sociaux couvrant en tout ou en partie le territoire identifié dans le Pacte rural 	Sous forme de subvention dont le montant est déterminé par la MRC